

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Saint-Stanislas

Date : juin 2015

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2014-2015	
Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
1. Afin de diminuer le nombre d'actes de violence et d'augmenter le sentiment de sécurité des élèves, il est de la responsabilité de tout adulte témoin d'une situation d'intimidation ou de violence à l'école de savoir la reconnaître pour ensuite intervenir afin de mettre fin à cette violence. 2. Il est démontré que les élèves témoins jouent un rôle déterminant dans les situations d'intimidation. Les attitudes et les actions de ces derniers peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la relation qui existe entre l'intimidateur et sa victime. Ils peuvent influencer l'opinion en faveur de la victime ou en faveur de l'intimidateur. De façon générale, les élèves de l'école ne dénoncent pas les situations d'intimidation parce qu'ils ont peur d'être intimidé à leur tour. 3. Qui fait quoi en matière de violence et d'intimidation à l'école ? Établissement de rôles, des responsabilités et des actions en matière de gestion de signalements et traitement de ceux-ci par tous les membres du personnel de l'école. 4. Pendant les heures d'école, la porte d'entrée de l'administration demeure débarrée en permanence. Le tri des visiteurs est effectué par une secrétaire souvent occupée au téléphone. Les visiteurs se présentent à l'administration où ils s'identifient de façon formelle en signant le registre des visiteurs et la secrétaire remet un laissez-passer avant de pouvoir circuler dans l'école.	5. Observation tirée du plan de lutte et qui est pris en compte dans notre plan de lutte: <i>les groupes des profils sportifs ont tendance à se refermer du reste des élèves, créant ainsi des clans étanches pour le reste de la communauté scolaire. Sur le plan de la socialisation, nous observons un niveau plus élevé d'intimidation verbale, sociale et électronique de la part de ces élèves que dans le reste de notre clientèle.</i> 6. Le système de caméras en circuit fermé comporte des angles morts. 7. De façon générale, l'implication au sein du gouvernement étudiant est peu valorisée par les étudiants de l'école.



Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :
Les mesures de prévention : oui /non pourquoi?
Les modalités de signalement et de consignation : oui/non pourquoi?
Les mesures éducatives et de sanction : oui/non pourquoi?
Les mesures de soutien : oui/non pourquoi?

Adopter et diffuser la Charte du respect et de la sécurité pour tous : objectif atteint pour 2014-2015 et poursuite du modèle de diffusion pour 2015-2016
Poursuite du projet « École en santé et en forme » : objectif atteint en 2014-2015 et poursuite du projet en 2015-2016
Tournée des groupes de la première secondaire en compagnie de Josée Caron et d'André Roy sur la thématique de l'intimidation : objectif atteint en 2014-2015. Le modèle sera modifié pour 2015-2016.
Poursuite de la valorisation du rôle du gouvernement étudiant via Josée Caron : objectif atteint pour 2014-2015. En 2015-2016, Richard Tosini, technicien en loisirs, sera le responsable du gouvernement étudiant.
Favoriser l'indignation du témoin (élève) impliqué positivement contre l'intimidation : objectif atteint pour 2014-2015 et objectif reconduit en 2015-2016
Développer et poursuivre un partenariat avec différents organismes externes : objectif atteint pour 2014-2015 et reconduit en 2015-2016
Pratique de confinement barricadé : objectif atteint en mars 2015 et reconduit en 2015-2016
Ajout des nouvelles caméras et repositionnement de quelques-unes en fonction des besoins de surveillance : objectif atteint en 2014-2015 et reconduit en 2015-2016
Accompagner le personnel à détecter et intervenir efficacement en situation d'intimidation et de violence : objectif et moyens reconduits en 2015-2016
Définir et diffuser, auprès des enseignants, les comportements d'élèves à déclaration obligatoire : objectif à reconduire en 2015-2016 (particulièrement au niveau du harcèlement et de l'intimidation en classe)
Installation d'une barrure électrique avec un bouton d'ouverture de porte accessible pour la secrétaire : Objectif à reconduire pour 2015-2016
Installer un système de gestion des visiteurs : Objectif atteint pour 2014-2015 et reconduit pour 2015-2016

Les difficultés rencontrées :

-L'achat d'une barrure électrique munie d'un bouton d'ouverture de la porte du secrétariat est un point qui est en attente à la commission scolaire puisque l'acquisition de cet équipement est prévu en achat groupé.

-Accompagner le personnel à détecter et à intervenir efficacement en situation d'intimidation et de violence demande une bonne préparation. Les deux points qui suivent comportent des objectifs en ce sens.

- Certains comportements d'intimidation se déroulent en classe et ceux-ci se camouflent sous de «fausses bonnes intentions». C'est souvent le cas lorsqu'un enseignant laisse un élève ou un groupe d'élèves lui venir en aide au niveau de sa gestion classe. La méthode utilisée par l'élève se traduit souvent par une attaque verbale vindicative à l'égard d'un l'élève perturbateur de la classe. Vu l'efficacité souvent immédiate de ce type de comportements sur la gestion de classe, il demeure difficile pour certains enseignants d'intervenir lorsque de tels gestes d'intimidation surgissent.
- Toujours en classe, nous devons nous questionner collectivement à propos du sarcasme qui peut être parfois toléré ou même utilisé par l'adulte en classe. C'est bien connu, l'humour est une arme puissante et efficace permettant d'établir et de maintenir des liens solides avec les élèves. Par contre, lorsque l'humour est utilisé publiquement pour couvrir des propos sarcastiques à l'égard des caractéristiques d'un élève, il faut alors comprendre que nous sommes potentiellement en présence d'une situation intimidante émise par une personne en autorité. Face à de telles situations, nous éprouvons quelques difficultés à trouver un angle d'approche explicite afin de sensibiliser efficacement les enseignants à cette problématique. Nous sommes conscients que le sujet est délicat puisqu'il fait référence aux valeurs et aux convictions personnelles et professionnelles de chacun.



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Les éléments facilitants :
Milieu sécuritaire / sentiment de sécurité élevé chez les élèves et le personnel / leadership fort de la direction / sentiment d’efficacité collective élevé / équipe d’enseignants mobilisée, expérimentée et ouverte à l’expérimentation d’approches performantes.

L’impact des actions mises en place			
Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
Dans l’ensemble, la deuxième année du plan de lutte nous a permis de consolider des bases solides avec le personnel de l’école au sujet de la Loi 56 et des obligations qui structurent cette Loi. Pour une deuxième année, les enseignants se sont formellement engagés à favoriser un milieu sain et sécuritaire pour tous. Notre équipe est maintenant prête à amorcer un travail un peu plus en profondeur afin d’améliorer les pratiques d’intervention.	Les élèves témoins, victime et auteur d’acte d’intimidation ou de violence ont eu à faire face à l’expérimentation d’un nouveau type d’intervention. Inspirée du soutien au comportement positif, cette méthode d’intervention explicite favorise une compréhension cohérente des rôles associés à l’intimidation. Les nouvelles cohortes d’élèves en provenance du primaire nous arrivent de mieux en mieux informées et plus efficacement outillées à propos de l’intimidation.	Lors d’une situation d’intimidation à l’école, notre protocole exige que les parents soient aussitôt informés et mis à contribution dans une démarche de partenariat entre l’école et la maison. Les parents avec qui nous avons traités lors d’une situation d’intimidation à l’école ont tous bien collaborés avec nous et ils se sont tous montrés satisfaits du travail effectué.	Partenariat développé avec ACCROC pour nos élèves qui utilisent la manipulation et la violence dans une relation. Partenariat développé avec l’Antre-jeunes pour nos élèves qui éprouvent des difficultés au niveau des habiletés sociales. Partenariat développé avec le centre le Tremplin pour nos jeunes qui éprouvent des difficultés de comportement à l’école. Partenariat développé et révisé avec le policier éducateur afin de sensibiliser les élèves de la première secondaire sur l’utilisation et la gestion des médias sociaux.



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Recommandations

- Installer une barrure électrique avec un bouton d'ouverture pour la porte d'entrée du secrétariat
- Accompagner le personnel à détecter et à intervenir efficacement en situation d'intimidation et de violence en classe et dans les corridors lors des temps non structurés
- Définir et diffuser, auprès des enseignants, les comportements d'élèves à déclaration obligatoire
- Favoriser l'indignation du témoin (élève) impliqué positivement contre l'intimidation
- Poursuivre le processus de valorisation du rôle du gouvernement étudiant via Richard Tosini, technicien en loisirs
- Poursuite du projet « École en santé et en forme »
- Poursuivre l'adoption et la diffusion de la Charte du respect et de la sécurité pour tous
- Revoir l'affichage dans l'école en lien avec l'intimidation et la violence afin que celui-ci soit stratégique et que les affiches ne s'oublient pas
- Installation de caméras à l'extérieur de l'école

L'évaluation du plan de lutte de l'école Saint-Stanislas a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 8 juin 2015. No de résolution : _____